

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES FAMILLES,
DE L'ENFANCE
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 20 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

NOR : AFSR1730018A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Dans la liste des membres suppléants siégeant au titre du syndicat CFDT, mentionnée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé, les mots : « Mme Francesca DOS SANTOS, direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord-Pas-de-Calais » sont remplacés par les mots : « Mme Karima CRESCENCE, agence régionale de santé d'Île-de-France, délégation départementale des Yvelines ».

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 janvier 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage
des ressources, du dialogue social
et du droit des personnels,*
M.-F. LEMAÎTRE